Conservatoire à Rayonnement Régional de Montpellier Méditerranée Métropole



DEBUTANTS MUSIQUE

(à partir de 7 ans : né(e) avant le 31 décembre 2017)

FICHE D'INSCRIPTION AU TEST 2024 EN INITIATION INSTRUMENTALE

A RETOURNER AU CRR IMPERATIVEMENT AVANT LE 26 JUILLET 2024

Aucune convocation ne sera envoyée

2 TESTS OBLIGATORES: LE 2 SEPTEMBRE DE 17H00 A 20H00 ET LE 4 SEPTEMBRE DE 14H00 A 18H00 Réservé à l'administration : Nom de l'élève : Prénom de l'élève : Sexe: F□ ΜП Date de naissance :Lieu de naissance : Adresse : (si différente de celle de l'élève)..... Email des parents obligatoire :..... Renseignements pédagogiques : Niveau scolaire 2024-2025: Etablissement scolaire fréquenté en 2024-2025 :.... Déjà inscrit au CRR en 2023-2024 : oui 🗆 non \square

Pour répondre aux besoins des personnes confrontées à des troubles de l'apprentissage ou porteuses de handicap, la Cité des Arts propose des mesures compensatoires et/ou des parcours adaptés. Pour en bénéficier vous devez compléter ce dossier par une pièce justificative (dossier MPPH, mesures d'aménagements d'épreuves, certificat médical, ...). Le référent handicap est à votre disposition pour toute information complémentaire.

Discipline(s):

2 TESTS OBLIGATOIRES: LE 2 SEPTEMBRE DE 17H00 A 20H00 ET LE 4 SEPTEMBRE DE 14H00 A 18H00

INSTRUMENTS DEMANDÉS: 2 CHOIX MAXIMUM

Les débutants sont admis en fonction de l'avis pédagogique du (des) professeur(s) concerné(s) et des places disponibles dans la discipline choisie.

Les résultats des tests sont communiqués par courriel.

Alto	Clavecin	Basson
Contrebasse	Flûte à bec	Clarinette
Violon	Viole de Gambe	Cor
Violoncelle	Orgue	Flûte traversière
Harpe	Piano	Hautbois
Guitare	Saxophone	Trombone
Percussions	Tuba	Trompette

Un deuxième tour pour les tests d'entrée débutants sera <u>organisé le samedi 12 octobre de 10h00 à 12h00</u> pour les élèves non reçus, dans les classes où des places seraient disponibles.

PIECES A RETOURNER

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en considération et vous sera renvoyé

- □ La présente fiche d'inscription au test d'admission en initiation instrumentale dûment remplie
- Les frais de dossier d'inscription au test, uniquement acquittés par chèque bancaire ou postal à l'ordre de « Conservatoire » ou espèces (20 € pour les résidents de la Métropole, 40 € hors Métropole)
- Deux justificatifs de domicile différents pour les personnes domiciliées dans la Métropole de Montpellier (facture de fluides, taxe d'habitation, quittance de loyer).

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction du dossier et la gestion des relations entre l'Agglomération de Montpellier et l'élève. Les destinataires des données sont : le service administration du Conservatoire à Rayonnement Régional de Montpellier Méditerranée Métropole

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au Conservatoire à Rayonnement Régional de Montpellier Méditerranée Métropole, 13 avenue du Professeur Grasset, 34090 MONTPELLIER

Conservatoire à Rayonnement Régional de Montpellier Méditerranée Métropole

Tél: 04 99 54 77 77
conservatoire@montpellier3m.fr
www.montpellier3m.fr/conservatoire
13 Avenue du Professeur Grasset
34090 MONTPELLIER